



**Conseil Communautaire**  
**15 juillet 2020**  
**Dole – 18h**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 82  
Nombre de procurations : 2  
Nombre de votants : 84  
Date de la convocation : 08 juillet 2020  
Date de publication : 23 juillet 2020

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 17/20

#### **Objet**

Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau Communautaire

#### **Secrétaire de séance**

Alexandre DOUZENEL

#### **Rapporteur :**

Jean-Pascal FICHÈRE

#### **Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :**

P. Antoine, D. Bernardin, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet suppléé par S. Trouche, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, L. Rabbe, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

M. Berthaud à J.F Lefèvre, F. Dray à I. Mangin.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

Néant.

Vu l'arrêté préfectoral n°3920191022-005 du 22 octobre 2019 constatant le nombre de sièges que compte l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et leur répartition par commune membre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole fixant le nombre maximum de membres du Bureau Communautaire à 20, dont le Président et les Vice-présidents,

Considérant que le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 Vice-présidents,

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer le nombre de Vice-présidences à 10 et le nombre des autres membres du bureau à 9.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 83 votes pour et 1 abstention :

- **FIXE** le nombre de Vice-présidents à 10 et le nombre des autres membres du Bureau à 9.

Fait à Dole,  
Le 15 juillet 2020,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

